



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Référence : 20241128-RAP-63-1190-Insp_Carrière_Pouzzolanes des Dômes_St Ours

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société : Pouzzolanes des Dômes Adresse : Puy de Ténusset Communes : 63 230 Saint Ours-les-Roches		S3IC 0005602121 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input checked="" type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO / IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED
SIREN : SIRET : 34263755000019		
Activité principale : carrière de pouzzolane		
Date du contrôle : 26/11/2024		
Inspecteur :		
Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée <input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle	
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du	<input type="checkbox"/> Plainte <input type="checkbox"/> Autre :	
Thème(s) du contrôle • Les prescriptions de l'arrêté d'autorisation		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • La carrière et ses installations		
Référentiel(s) du contrôle • Arrêté préfectoral du 13 avril 2010 autorisant la Sarl Pouzzolanes des Dômes et la Sarl DUGOUR et Fils à poursuivre et étendre l'exploitation de deux carrières contiguës de pouzzolanes et leurs installations annexes.		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
	Pouzzolanes des Dômes Pouzzolanes des Dômes	Responsable Développement Directeur
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant ; DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Équipe ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

1 - Présentation

La société Pouzzolanes des Dômes est autorisée à exploiter la carrière du Puy de Ténusset jusqu'au 13 avril 2030.

La carrière est située dans le périmètre de la Chaîne des Puys-faille de Limagne inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette inspection vient en complément de l'inspection du 17/09/2024.

La production maximale autorisée, revenant à la société Pouzzolanes des Dômes est de 140 000 tonnes.

L'estimation du gisement permet une production moyenne de 127 500 tonnes.

La production/expédition sur les 4 dernières années (2020 à 2023) a atteint en moyenne 90 500 tonnes.

2 – Constats effectués ce jour

L'entrée du site est fermée par une barrière et un plan des différentes zones est affiché à l'entrée de la carrière.

L'exploitation est actuellement au niveau de la phase 2, alors que l'extraction de pouzzolane devrait être dans la phase 3. Ce retard de phasage est lié à une production annuelle, ces dernières années, inférieure de 30 % par rapport à la production moyenne projetée lors de la demande.

L'exploitation du gisement de pouzzolane est correctement mise en œuvre.

Toutefois, une attention particulière doit être apportée au profil de la carrière le long de la limite avec la carrière de la société DUGOUR. En effet, la piste reliant le carreau et les installations longe la limite qui, côté de la société DUGOUR présente un front vertical d'une dizaine de mètres qui, en cas d'effondrement, pourrait entraîner la piste d'accès.

Des travaux de stabilisation et de plantation ont été mis en œuvre le long de la limite Sud de la carrière.

Ces travaux ont été entrepris dans le cadre de la remise en état.

4 – Conclusion

Suites données par l'inspection

- Observations ou non-conformités à traiter par transmission d'éléments de réponse
- Proposition de mise en demeure
- Autre :

Synthèse des suites :

L'inspection des installations classées n'a pas relevé d'observation ni de non-conformité concernant l'extraction, le traitement et le stockage de pouzzolanes.

La société Pouzzolanes des Dômes souhaiterait solliciter une prolongation afin d'extraire la totalité du gisement pour lequel elle a été autorisée en 2010.

Inspecteur le 28/11/2024 L'inspecteur de l'environnement Signé	Vérificateur le 28/11/2024 L'inspecteur de l'environnement Signé	Approbateur le 28/11/2024 Pour le directeur régional, Le Coordonnateur de l'équipe ECIE Signé
--	--	---